

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 455-2:2009+A1:2011**

## **Gants médicaux non réutilisables - Partie 2: Propriétés physiques: Exigences et essais**

Medical gloves for single use - Part 2:  
Requirements and testing for physical  
properties

Medizinische Handschuhe zum  
einmaligen Gebrauch - Teil 2:  
Anforderungen und Prüfung der  
physikalischen Eigenschaften

**02/2011**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 455-2:2009+A1:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 455-2:2009+A1:2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 455-2:2009+A1:2011  
NORME EUROPÉENNE **EN 455-2:2009+A1**  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD  
Février 2011

---

ICS 11.140

Remplace l'EN 455-2:2009

Version Française

## Gants médicaux non réutilisables - Partie 2: Propriétés physiques: Exigences et essais

Medizinische Handschuhe zum einmaligen Gebrauch - Teil  
2: Anforderungen und Prüfung der physikalischen  
Eigenschaften

Medical gloves for single use - Part 2: Requirements and  
testing for physical properties

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 3 octobre 2009 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 3 janvier 2011.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles